

## FORMATION bac pro CGEA « Grandes Cultures »

### L' AACES (Attestation d'Aptitude à la Conduite des Engins) en bac pro CGEA GC :



Une formation étalée sur 3 ans de bac pro, en passant par l'obtention du BEPA « Travaux Agricoles et Conduite d'Engins ».

Attelage du matériel dans les règles de l'art, conduite avec remorque, liaisons tracteur-outils, connexion Isobus, automatisation de fonctions, manutention avec chargeur télescopique, vérifications des engins, entretien des matériels, connaissance de la réglementation routière agricole, réglages des matériels.... Autant de thèmes menant à l'obtention d'une « Attestation valant Caces » spécifique aux engins agricoles.

Remerciements : Entreprise Ouvrard SAS pour le prêt de tracteurs pédagogique depuis 13 ans, entreprise Jarny MVS ainsi que les CUMA Entente Gemmoise et Equipée Gemmoise !



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



République Française  
Ministère de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt



E.P.L.E.F.P.A.  
Etablissement Public Local  
d'Enseignement et de Formation  
professionnelle Agricole  
de Luçon-Pétre



## ATTESTATION D'APTITUDE A LA CONDUITE DES ENGIN AGRICOLES EN SECURITE

ATTESTATION VALANT C.A.C.E.S

### Pour Tracteurs Agricoles, Remorques et Instruments Agricoles Pour Chargeur Automoteur à bras télescopique Agricole

Je soussigné ..... en ma qualité de directeur de l'EPLEFPA,  
Vu le code du travail, et notamment les articles R233-13-19 et l'article R4323-55,  
Vu le décret n° 98-1084 du 2 décembre 1998,  
Vu les arrêtés du 12 juillet 2005 modifiant ceux relatifs aux programmes des baccalauréats professionnels des secteurs de la compétence du ministre chargé de l'agriculture,  
Vu l'arrêté du 4 avril 2007 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer une attestation d'aptitude à la conduite des engins en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES),  
Vu la note de service DGER/SDPOFE/N2007-2127 du 9 octobre 2007,  
Vu la recommandation R372 modifiée de la caisse d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS),

Délivre à ..... né(e) le ..... à .....

**L'attestation valant CACES pour la conduite des engins agricoles mentionnés ci-dessus,**

relève de la recommandation R372 modifiée de la CNAMTS en vertu des conditions indiquées ci-après et dont je certifie l'exactitude.

- il a suivi l'intégralité de la formation.
- il a suivi la formation à la conduite des engins en sécurité de la catégorie désignée ci-dessus.
- il a satisfait de façon positive aux tests théoriques et pratiques d'évaluation correspondant à la conduite en sécurité des engins de la catégorie désignée. Les documents attestant de ces exigences sont consultables au siège de l'établissement.

En vertu des textes de référence, cette attestation a valeur de CACES pendant la durée de sa validité (10 ans). Pour servir et valoir ce que de droit.

.....  
Directeur de  
l'EPLEFPA de Luçon-Pétre :

Cachet de l'établissement :

Signature du titulaire :

### Le Certiphyto (« certificat individuel CIPP ») :



Une formation obligatoire  
«Plan Ecophyto II » d'une vingtaine  
d'heures étalées sur l'année de  
terminale (réglementation liée aux  
produits, aspects sécuritaires et  
sanitaires, lecture des étiquettes et  
préconisations, alternatives aux  
produits, rangement d'un local  
phyto, réglage d'un pulvérisateur  
dans les règles de l'art, choix des  
buses à réduction de dérive...).

Un test QCM est passé par les élèves.  
L'obtention du Bac Pro permettra  
aux jeunes de recevoir leur carte  
**Certiphyto « décideur en entreprise  
non soumise à agrément »**, délivrée  
par la DRIAAF.

**Remerciements** : GEDA sud-vendée  
pour le partenariat lié à la  
réglementation phytosanitaire.





## Le BEPA « Travaux Agricoles et Conduite d'engins »

Durant la formation du bac pro CGEA Grandes Cultures, les élèves passent les épreuves du BEPA « TACE ».

Ce diplôme de niveau V, prépare les jeunes aux chantiers mécanisés agricoles en leur inculquant les bases du travail en sécurité autour des engins agricoles, ainsi que les connaissances nécessaires à la mise en œuvre des travaux agricoles sur parcelles (travail du sol, chantiers de semis, chantiers de récoltes). Ils apprennent aussi les bases du soudage à l'arc MMA et MAG, ainsi que l'entretien des matériels.

L'obtention de ce BEPA permet aux apprenants d'accéder à l'AACES (attestation valant CACES) pour les tracteurs agricoles et les chargeurs télescopiques agricoles.



Manœuvres en sécurité d'un automoteur



Manutention avec chargeur télescopique



Vérifications / réglages des moissonneuses-batteuses



Travaux pratiques de soudage en atelier



## Les Travaux pratiques sur parcelles

Au cours de la formation bac pro CGEA GC, les élèves profitent de l'exploitation agricole du lycée comme support pédagogique pour observer les parcelles (suivi de cultures, suivi des adventices et maladies, chantiers mécanisés).



Chantier mécanisé de semis de blé dur avec les élèves



Essai de pseudo-labour en marais derrière maïs



Désherbage mécanique sur maïs



Mise en place d'un enrouleur d'irrigation sur blé dur